

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2016

OBJET

REMBOURSEMENT  
d'une CONCESSION  
FUNERAIRE  
(ancien cimetière plan  
1637)

Réf : DJ

N° 11/03/16

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusqu'à 19 h 04

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule  
Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe  
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha  
Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha  
Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents : DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

**SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART PATRICK**

Madame le Maire expose à l'assemblée que Mme MADOUN Sadia, domiciliée à SERRIS a effectué, en date du 09 décembre 2015 un versement en espèces de 40 euros (quittance D 0793421) correspondant au renouvellement d'une concession funéraire, d'une durée de 15 ans, sise à l'ancien cimetière, plan 1637 et dans laquelle est inhumé Mr MADOUN Rabah.

Or, cette dernière avait fait l'objet d'une reconduction par Mme MAHROUG le 21 octobre 2015, pour une durée de 30 ans, moyennant un règlement de 88 euros (quittance D 0793415),

Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin

- de rembourser la somme de 40 euros à Madame MADOUN Sadia correspondant au renouvellement de la concession indiquée ci-dessus

Le conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré

**ACCEPTE à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 14/03/2016

Reçu en préfecture le 14/03/2016

ID : 059-215903659-20160308-110316-DE

- Le remboursement de **40 euros** en faveur de Madame **MADOUN Sadia**.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

**Fait en séance, le 8 mars 2016**  
**Ont signé les membres présents**

**Pour copie conforme,**  
**LE MAIRE,**  
**Annick MATTIGHELLO**

